

Olivier MONTANE  
 Dominique PICHON-MONTANE  
 Thomas IACONO di CACITO  
 Huissiers de Justice Associés  
 2, Bis Rue Bayard  
 31000 TOULOUSE  
 Tél : 05.61.62.59.59  
 Fax : 05.61.63.73.45  
 montane.olivier@orange.fr  
 RIB : LA BANQUE POSTALE  
 FR25 2004 1010 1603 9295 4R03 730  
 PSSTFRPPTOU

**ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE**

\*12CP\*

Référence GREFFE  
15002000168

**Coût Remise à Personne**

Nature	Montant
Droit Fixe	4.50
A personne	6.86
Copie P	0.00
Copie C	1.37
Transport	6.40
Total H.T.	19.13
T.V.A à 20 %	3.83
Total TTC	22.96

**Coût Sans Remise à Personne**

Nature	Montant	DONT ACTE
Droit Fixe	4.50	
Copie P	0.00	
Copie C	1.37	
Transport	6.40	
Total H.T.	12.27	
T.V.A à 20 %	2.45	
Lettre	0.00	
LRAR	5.58	
Total TTC	20.30	

**SIGNIFICATION D'UN JUGEMENT DU TRIBUNAL  
CORRECTIONNEL**

**EXPÉDITION**

LE : *Sept/16*  
DEUX MILLE DIX SEPT

NOUS SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE OLIVIER MONTANE - DOMINIQUE PICHON-MONTANE - THOMAS IACONO DI CACITO HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES A LA RESIDENCE DE TOULOUSE Y DEMEURANT 2 BIS RUE BAYARD.

**A :**

Monsieur LABORIE André , domicilié 2 Rue de la Forge 31650 SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE

Pour qui la copie du présent a été remise comme indiqué au Procès Verbal de Signification ci après annexé.  
*et actuellement, n° 2 rue Rosa Park 31650 STORENS, CCAS*

**A LA DEMANDE DE :**

Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal de de Grande Instance de Toulouse siégeant 2, Allée Jules Guesde à Toulouse

Je vous remets, ci-joint, la copie du jugement rendu par le Tribunal Correctionnel de Toulouse Le Jeudi treize Octobre deux mille seize ( 13/10/2016 )

Je vous recommande de lire ce jugement avec soin.

**TRES IMPORTANT**

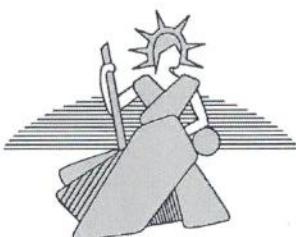
Il s'agit d'un jugement contradictoire :

Vous pouvez faire Appel de ce jugement dans le délai de DIX JOURS à compter de la date du présent acte.

Pour faire APPEL, vous devez vous présenter en PERSONNE au greffe du tribunal concerné ou charger un avocat ou toute autre personne de votre choix, munie d'un POUVOIR SPECIAL, de faire APPEL EN VOTRE NOM; Si une autre partie fait appel, vous pourrez disposer d'un délai supplémentaire pour être renseigné sur cette situation, il vous appartient de vous adresser au greffe de ce tribunal.

SOUS TOUTES RESERVES

DONT ACTE



Cour d'Appel de Toulouse

## EXTRAIT DES MINUTES

Tribunal de Grande Instance de Toulouse

Jugement du : 13/10/2016  
Chambre Correctionnelle Juge Unique

N° minute : 4043/16

N° parquet : 15002000168

## JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Toulouse le TREIZE OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE,

composé de Monsieur VERGNE Jean-Pierre, premier vice-président, président du tribunal correctionnel désigné comme juge unique conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assisté de Madame BORDENEUVE Barbara, greffier,

en présence de Monsieur DESLANDES Raoul, vice-procureur de la République,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

### PARTIE CIVILE :

Monsieur LABORIE André, demeurant 2 rue de la Forge 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE, partie civile,  
non comparant représenté par Maître BOURLAND Lucile avocat au barreau de TOULOUSE,

Opposant à jugement 2289/16 en date du 26/05/2016

ET

### Prévenu :

Nom : PUJOL Frédéric  
né le 1 octobre 1977 à TOULOUSE (Haute-Garonne)  
filiation non renseignée  
Nationalité : française  
Situation familiale : partenaire d'un pacte civil de solidarité  
Situation professionnelle : maître d'hôtel volant

Antécédents judiciaires : déjà condamné  
demeurant 5 passage du Mont Dore – étage3- apt 9 – 31770 COLOMIERS  
Situation pénale : libre

non comparant

Relaxé du chef de MENACE DE MORT MATERIAISÉE PAR ÉCRIT, IMAGE OU AUTRE OBJET faits commis du 21 novembre 2014 au 16 décembre 2014 à COLOMIERS

## DEBATS

A l'appel de la cause, le président a constaté l'absence de PUJOL Frédéric et a donné connaissance de l'acte qui a saisi le tribunal.

Maître BOURLAND, avocat de LABORIE André a été entendu en sa plaidoirie.

Le ministère public a été entendu en ses réquisitions.

Le greffier a tenu note du déroulement des débats.

**Le tribunal, après en avoir délibéré, a statué en ces termes :**

Par jugement en date du 26 mai 2016, le tribunal correctionnel - Chambre Correctionnelle Juge Unique - a relaxé PUJOL Frédéric pour

avoir à COLOMIERS (HAUTE-GARONNE) entre le 21 novembre 2014 et le 16 décembre 2014, en tout cas sur le territoire national et depuis temps n'emportant pas prescription, par écrit, image ou tout autre objet, menacé LABORIE André de mort, en l'espèce en envoyant par mail "j'ai été chargé de te zigouiller, tu dois payer, tu es trop gênant, BCP de gens à Paris et Toulouse veulent que tu payes, on va te crever, tu es un problème pour cette ville, saloperie de procédurier", faits prévus par ART.222-17 AL.2, AL.1 C.PENAL. et réprimés par ART.222-17 AL.2, ART.222-44, ART.222-45 C.PENAL.

et, en matière civile, par jugement à signifier la partie civile a été déboutée de ses demandes.

Opposition à cette décision a été formée par la partie civile LABORIE André le 27 mai 2016 par déclaration au greffe et la date d'audience de ce jour lui a été régulièrement notifiée.

Attendu qu'il convient de déclarer l'opposition formée par la partie civile irrecevable ;

## PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et **contradictoirement à l'égard de LABORIE André,**  
**contradictoirement à signifier à l'égard de PUJOL Frédéric,**

Déclare irrecevable l'opposition formée par LABORIE André ;

et le présent jugement ayant été signé par le président et le greffier.

LE GREFFIER



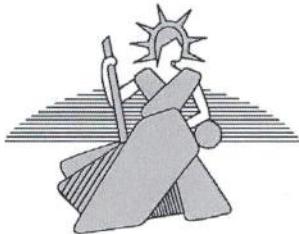
LE PRESIDENT



Copie certifiée conforme  
Le Greffier



Olivier MONTANE  
 Dominique PICHON-MONTANE  
 Thomas IACONO di CACITO  
 Huissiers de Justice Associés  
 2, Bis Rue Bayard  
 31000 TOULOUSE  
 Tél : 05.61.62.59.59  
 Fax : 05.61.63.73.45  
 montane.olivier@orange.fr  
 RIB : LA BANQUE POSTALE  
 FR25 2004 1010 1603 9295 4R03 730  
 PSSTFRPPTOU



**Référence de l'étude**  
 5786  
**AREMISEP**

**Référence GREFFE**  
 15002000168

#### Coût Remise à Personne

Nature	Montant
Droit Fixe	4.50
A personne	6.86
Copie P	0.00
Copie C	1.37
Transport	6.40
Total H.T.	19.13
T.V.A à 20	3.83
%	22.96
Total TTC	

#### Coût Sans Remise

Nature	Montant
Droit Fixe	4.50
Copie P	0.00
Copie C	1.37
Transport	6.40
Total H.T.	12.27
T.V.A à 20	2.45
%	0.00
Lettre	5.58
LRAR	
Total TTC	20.30

## PROCES VERBAL DE SIGNIFICATION

Cet acte a été remis au destinataire  – L' Huissier de Justice ou par un Clerc Assermenté   
 Dans les conditions indiquées à la rubrique marquée ci-dessous d'une croix et suivant les indications qui lui ont été données.  
 Tous les paragraphes non marqués d'une croix sont réputés NON ECRITS, ainsi que les mots barrés.

A Monsieur LABORIE André

### PERSONNE PHYSIQUE

<input type="checkbox"/>	Au Destinataire ainsi déclaré, qui, invité à signer l'original <input checked="" type="checkbox"/> A Accepté <input type="checkbox"/> A Refusé
--------------------------	--

### PERSONNE MORALE

A M _____	NOM _____	Prénom _____
Qualité <input type="checkbox"/>	Représentant légal <input checked="" type="checkbox"/>	Fondé de pouvoir <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Personne habilité à cet effet _____	
Ainsi déclaré qui a accepté de recevoir copie de l'acte, et qui invité à signer l'original : <input type="checkbox"/> A Accepté <input checked="" type="checkbox"/> A Refusé		

L'avis de signification prévu à l'article 555 du Code de Procédure Pénale a été adressée par LETTRE SIMPLE au destinataire conformément à la loi.

### REMISE AU DOMICILE

En l'absence du destinataire, l'acte a été remis sous enveloppe fermée ne portant d'autres indications, que d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte et, de l'autre côté, le cachet de l'Huissier de Justice apposé sur la fermeture du pli.

A UNE PERSONNE PRESENTE AU DOMICILE DU DESTINATAIRE :
M _____ NOM _____ Prénom _____
Qualité <input type="checkbox"/> concierge <input type="checkbox"/> gardien _____ ainsi déclaré
Qui a accepté de recevoir copie de l'acte, et qui invitée à signer l'original <input type="checkbox"/> A Accepté <input checked="" type="checkbox"/> A Refusé

L'avis de signification prévu à l'article 557 du Code de Procédure Pénale a été adressée par LETTRE RECOMMANDÉE avec accusé de réception au destinataire conformément à la loi.

### REMISE EN ETUDE

<input checked="" type="checkbox"/>	Personne n'ayant pu ou voulu recevoir l'acte et vérification faites que le destinataire demeure bien à l'adresse indiquée ( lieu de son Siège pour une Personne Morale )
<b>DETAILS DES VERIFICATIONS</b>	
le nom figure sur :	<input type="checkbox"/>
Tableau des occupants <input type="checkbox"/>	n'existe pas <input checked="" type="checkbox"/>
Boîte aux lettres <input type="checkbox"/>	n'existe pas <input checked="" type="checkbox"/>
Porte de l'appartement <input type="checkbox"/>	
Autres vérifications <i>Secrétariat CC AS</i>	
<b>Confirmation du domicile par</b>	
	Voisin <input type="checkbox"/>
	Gardien <input type="checkbox"/>
	Commerçant <input type="checkbox"/>
	Mairie <input type="checkbox"/>

La copie du présent acte a été déposée en notre étude sous enveloppe fermée ne portant d'autre indication que d'un côté, les nom et adresse du destinataire de l'acte et de l'autre côté, le cachet de L' Huissier de Justice apposé sur la fermeture du pli. L'avis de signification prévu à l'article 558 du Code de Procédure Pénale a été adressé par LETTRE RECOMMANDÉE avec Accusé de Réception, dans le délai imparti, conformément à la loi.

### PERQUISITION

N'ayant pu trouver l'intéressé à l'adresse indiquée ci-dessus, j'ai effectué diverses recherches en vue de découvrir son domicile sa résidence et son lieu de travail actuel. A cet effet, je me suis adressé aux habitants, à la Mairie de la commune, à la Gendarmerie et au Commissariat de Police les plus proches.
Il s'est alors avéré que le destinataire de cet acte Habitait ou avait son siège actuellement :
Ne pouvant régulariser l'acte à cette adresse, je l'ai converti en PROCES - VERBAL de RECHERCHE pour servir et valoir ce que de droit.

### REMISE A PARQUET

La personne visée dans l'acte étant sans domicile ou résidence connus malgré les recherches effectuées :
<input type="checkbox"/> A M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance saisi, qui a signé l'original.
<input type="checkbox"/> A M. le Procureur Général près la Cour d'Appel saisi qui a signé l'original :

Le présent acte comporte 5 Feuille(s)

**COUT** : Indiqué en marge

Visé par l'Huissier de Justice  
des mentions relatives à la signification

Acte signé par :

O. MONTANE - D. PICHON-MONTANE - T. IACONO di CACITO



Olivier MONTANE

Dominique PICHON-MONTANE

Thomas IACONO di CACITO



HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

## RECEPISSÉ

Je soussigné(e) ( Nom, Prénoms )

Destinataire d'un acte déposé en la SCP O.MONTANE -D. PICHON-MONTANE-  
Thomas IACONO di CACITO; 2 Bis Rue Bayard 31000 TOULOUSE.

Porteur d'un pouvoir spécial de :

M (Nom, Prénoms)

Domicilié(e) :

17/10/2016 Toulouse Vandré "Voir carte" identité

Recus jugement du 13/10/2016  
N° prototyp : 15002000168 N° minute 4043/16

destinataire d'un acte déposé en la SCP O.MONTANE -D. PICHON-MONTANE  
Thomas IACONO di CACITO ;2 Bis Rue Bayard 31000 TOULOUSE.  
( pouvoir qui restera annexé au présent récépissé et à la minute de l'acte )

Certifie avoir retiré ce jour en la SCP O.MONTANE et D. PICHON-MONTANE  
Thomas IACONO di CACITO-2 Bis Rue Bayard 31000 TOULOUSE.

Dans les conditions du pouvoir, une enveloppe cachetée portant d'un côté le nom, le prénom et l'adresse du destinataire susnommé, et de l'autre le cachet de l'Etude sur la fermeture du pli,

Et en donne récépissé à la SCP O.MONTANE- D. PICHON-MONTANE Thomas  
IACONO di CACITO ; 2 Bis Rue Bayard 31000 TOULOUSE.

Fait à Toulouse le

Signature

8 Mars  
2017

# AVIS DE PASSAGE

Olivier MONTANE  
Dominique PICHON-  
MONTANE  
Thomas IACONO di CACITO  
Huissiers de Justice Associés

2 Bis, Rue Bayard 31000  
TOULOUSE  
Tél. : 05.61.62.59.59  
Fax. : 05.61.63.73.45  
CCP 392954R TOULOUSE



A: LABORIE Andie

LE: 09/03/17

J'ai l'honneur de vous informer que je me suis présenté ce jour chez vous, dans les conditions prévues par la loi pour vous signifier l'acte suivant

*Signification d'un jugement du  
Tribunal correctionnel*

A LA DEMANDE DE :

*Procureur République Toulouse*

En raison de votre absence, et dans les conditions prévues par les textes, la copie de cet acte a été remise à :

Nom, Prénom et qualité :

Sera déposée en mon Etude où elle devra être, contre émargement ou récépissé par vous-même ou toute personne spécialement mandatée, retirée à compter du prochain jour ouvrable entre 8h et 12h ou entre 14h et 17h du lundi au vendredi; et en tous cas dans les plus brefs délais.  
La copie de cet acte ne sera remise qu'aux personnes munies d'une pièce d'identité.

Elle est conservée à l'Etude pendant TROIS MOIS à compter de la date du présent. Passé ce délai, l'Huissier de Justice en est déchargé.

En outre, une lettre vous confirmant cet avis, vous sera adressé par mes soins, et sera accompagnée d'une copie de l'acte de signification.

Vous avez le plus grand intérêt à prendre connaissance de cet acte.

Très important :

Si l'acte fait courir des délais, le point de départ des délais est la date indiquée en tête du présent, à l'exclusion de toute autre

Veuillez prendre contact avec l'étude, dont les coordonnées sont indiquées en haut à gauche SANS DELAI ET DES RECEPTION DU PRESENT DOCUMENT

L'Huissier de Justice  
ou le clerc significateur

## Pouvoir

Si vous souhaitez faire retirer cet acte par un tiers en mon Etude, veuillez remplir et signer le pouvoir spécial ci-dessous

Je soussigné ( Nom, Prénoms).....

Domiciliée ( Adresse complète ).....

Donne pouvoir à : ( Nom et Prénoms ).....

De retirer en mon Nom et pour mon compte le pli contenant l'acte sus énoncé en la SCP O.MONTANE et D.PICHON-MONTANE-T.IACONO di CACITO; 2 Bis Rue Bayard 31000 TOULOUSE.

A ..... Le ( date ) .....

Signature : .....

**La personne devra produire en originaux votre carte d'identité, sa propre carte d'identité, le présent avis portant les références de l'acte et le présent pouvoir dûment rempli et signé.**